

**COMMUNE DE LUTTER
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTER DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente dans la salle du conseil, rue d'Oltingue, le conseil municipal de la commune de Lutter s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Thierry DOLL, Maire.

Etaient présents :

MM & M^{me} : BLIND Frédéric, DOPPLER Hubert, DOLL Thierry, MEYER Mickaël, SPIESS Dominique.

Etaient absents excusés : Jean-Luc DOPPLER, BLIND Marie, MEISTER Benoît, GIMPEL Daniel.

Procurations : M. DOPPLER Jean-Luc a donné procuration à M. DOPPLER Hubert pour voter en son nom.

Secrétaire de Séance : GASSER Noémie

Noémie GASSER, Secrétaire de Mairie, Adjoint administratif.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
2. Terrain de fermage de DOLL Jean-Claude.
3. Charte d'accompagnateur de bus scolaire.
4. Point financier.
5. Divers.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le dernier compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2. Terrain de fermage de DOLL Jean-Claude.

Monsieur le Maire explique que M. DOLL Jean-Claude ne désire plus exploiter et donc louer les terrains de fermage qu'il a.

Les parcelles suivantes sont donc remises en location

Le fermage est donc distribué et attribué comme suit :

FERMAGE

Locataire	Section	N° parcelle	surface ares	lieu-dit
Bloch Michel	A	200	13,72	MittleresLiethelthal
Bloch Michel	A	726	1,96	Struth
Bloch Michel	A	727	5,09	Struth
Bloch Michel	A	728	7,58	Struth
Bloch Michel	A	729	10	Struth
Bloch Michel	A	730	11,9	Struth
Bloch Michel	A	731	13,31	Struth
Bloch Michel	A	732	13,31	Struth
Bloch Michel	A	733	13,31	Struth
Bloch Michel	A	734	13,31	Struth
Bloch Michel	A	735	13,31	Struth
Bloch Michel	A	778	9,09	Struth
Bloch Michel			125,89	

Locataire	Section	N° parcelle	surface ares	lieu-dit
Meyer Jean-Pierre	A	822	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	823	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	824	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	825	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	826	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	827	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	828	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	829	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	830	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	831	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	832	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	833	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	834	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	835	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	836	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	837	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	838	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre	A	839	17,53	Noll
Meyer Jean-Pierre			315,54	

Locataire	Section	N° parcelle	surface ares	lieu-dit
Blind Frédéric	A	617	41,4	Nollmatten

M. MEYER Jean-Pierre est remplacé par M. MEYER Mickaël.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité cette attribution.

3. Délibération charte accompagnateur de bus scolaire.

Le Maire fait lecture de la charte de l'accompagnateur et de la convention du transport scolaire entre la Région Grand EST et le RPI.

Les différents articles ainsi expliqués apportent les informations nécessaires en termes de financement par la Région pour le transport matin et soir mais également pour la participation concernant l'accompagnatrice du bus.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite « loi NOTRE », article 15, la Région devient Autorité

Organisatrice

Vu l'article L.3111-1 du Code des transports du 1er septembre 2017 en matière de services de transport scolaire.

Vu l'adoption d'un règlement de transport scolaire adopté le 28 mars 2019, compléter le 20 juin 2019.

Vu la Convention cadre de partenariat relative à la prise en compte du transport méridien dans la desserte de transport scolaire de la Région Grand EST et le RPI.

Vu la Charte de l'accompagnateur définissant les missions de l'accompagnateur ainsi que les modalités financières d'accompagnement de ce dispositif par la Région Grand EST.

Le Maire après avoir lu les deux documents et dans l'intérêt de la collaboration avec la Région Grand EST pour le transport scolaire demande l'approbation des points abordés dans la charte de l'accompagnateur et dans la convention de partenariat avec la Région Grand EST.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE : d'approuver les deux documents et autorise Maire à signer et à appliquer les termes de la convention et de la charte.

Pour extrait conforme et certification

Du caractère exécutoire de la délibération

LUTTER, le 15 février 2024

4. Point financier.

Le Maire fait état des finances de la commune.

Pour 2023 en fonctionnement :

Dépenses	361 065.47€
Recettes	415 388.44€

Pour 2023 en investissement :

Dépenses	262 485.52€
Recettes	54 820.35€

Pour 2024 en fonctionnement a déjà été dépensé et perçu :

Dépenses	45 334.96€
Recettes	19 432.40€

En détails de dépenses :

Caractère général	15 454.17€
Personnel	8 829.22€
Atténuation de produits	1337.00€
Charges diverses	19 297.98€
Charges financières	416.59€

En détail de recette :

Impôts	14 783.43€
Dotation et exonération	216€
Autres produits	4431.97€

5. **DIVERS.**

A. Résiliation Bail Götte.

Après plusieurs discussions le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la résiliation du bail de M. Fernand GOTTE mis en place depuis 2012 et arrivant à échéance en 2024. La lettre sera envoyée en RAR au destinataire pour faire valoir les droits à la commune de résilier le bail.

B. Plan de recollement.

M. Le Maire rappelle aux conseillers que le PETR met en place la possibilité d'une mise à disposition d'une personne employée et payée par les différentes communes adhérentes au service pour la mission de recollement pour les travaux et construction d'urbanisme. Le conseil a voté en défaveur de cette adhésion au PETR. Toutefois

Monsieur le Maire propose une feuille que les pétitionnaires doivent signer pour autoriser la venue sur place de la commission urbanisme pour la vérification des travaux conformes au permis ou à la déclaration déposée en mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote en faveur à l'unanimité de cette feuille à destination des pétitionnaires.

C. Elections.

M. le Maire rappelle à tous que le 9 juin 2024 les élections européennes auront lieu.

D. LED opération GUI.

Monsieur le Maire et Monsieur BLIND Frédéric rappelle à l'assemblée que samedi 17.02.2024 aura lieu l'opération GUI organisé par l'association LED et soutenue par la CCs. Il est proposé de participer au nom de la commune pour une aide financière en payant la moitié des repas lors de l'évènement. Le conseil approuve à l'unanimité pour participer à la moitié de la dépense des repas.

E. Subvention Ecole.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une demande a été formulée par le collège de Blotzheim pour une aide financière pour le voyage d'une élève habitant à Lutter. Le conseil vote en faveur après délibération à 4 pour et 2 contre pour la somme de 50€.

Les points ayant été tous décidés, toutes les questions étant posées, la séance est levée à 21h00.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de LUTTER

Séance du 15.02.2024

Nom et Prénom	Qualité	Signatures
DOLL Thierry	Maire	
GASSER Noémie	Secrétaire de Séance	